

**ACADEMIC NETWORK FOR LEGAL STUDIES ON IMMIGRATION AND ASYLUM IN EUROPE**

*A Network coordinated by the Université Libre de Bruxelles and funded by the Odysseus Programme of the E.C.*

**RÉSEAU ACADÉMIQUE D'ÉTUDES JURIDIQUES SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE EN EUROPE**

*Un réseau coordonné par l'Université Libre de Bruxelles et financé par le programme Odysseus de la C.E.*

*In Cooperation With / en Coopération avec*

**UNIVERSITÄT KONSTANZ, ALLEMAGNE / GERMANY**

*With the support of the / avec le soutien du German Marshall Fund, USA*

**CONFERENCE - COLLOQUE**

---

**“SUBSIDIARY PROTECTION :  
IMPROVING OR DEGRADING THE RIGHT OF ASYLUM IN  
EUROPE?”**



**“PROTECTION SUBSIDIAIRE:  
PROGRÈS OU REcul DU DROIT D'ASILE EN EUROPE?”**

---

**Friday 16<sup>th</sup> and Saturday 17<sup>th</sup> November 2001  
Vendredi 16 et samedi 17 novembre 2001**

**Université Libre de Bruxelles  
Institut de Sociologie  
Salle DUPREEL (1<sup>e</sup> étage)  
Avenue Jeanne, 44  
1050 Brussels – Bruxelles**

**Underground parking - Parking sous le bâtiment**

## PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU COLLOQUE

Le colloque vise à présenter le résultat de la deuxième recherche de droit comparé entreprise par le Réseau académique Odysseus. Après avoir traité des régularisations des étrangers illégaux en 2000, le réseau a décidé d'étudier la problématique de la protection subsidiaire des personnes déplacées dans l'Union européenne, un sujet qui est pleinement d'actualité puisque la Commission européenne a adopté le 12 septembre 2001 une "proposition de directive du Conseil établissant des normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers et les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié, conformément à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au protocole de 1967, ou de personne qui, pour d'autres raisons, a besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts" [COM (2001) 510].

Le colloque poursuit un double objectif : d'une part, faire le point sur la mesure dans laquelle le droit interne des Etats membres offre une protection humanitaire aux personnes déplacées qui ne tombent pas dans le champ de la Convention de Genève, mais ne peuvent être éloignées en raison des obligations de droit international et notamment des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme ; d'autre part, évaluer de manière prospective les réponses apportées par la proposition de directive élaborée par la Commission européenne sur la base de l'article 63 §2 du traité d'Amsterdam.

Au cours des différentes sessions, chacune des questions traitées sera introduite par un rapport de droit comparé suivi par la présentation d'exemples nationaux pertinents illustrant la diversité des réponses apportées par les Etats membres de l'Union européenne.

La présente initiative est le fruit d'une collaboration entre le centre de recherche en droit international et européen des étrangers et de l'asile de l'Université de Konstanz (Allemagne) et le Réseau académique Odysseus.

## PROGRAMME DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2001

8.30 Accueil des participants

9.00 – 9.15 Allocution de bienvenue  
**Prof. Philippe De Bruycker**, Université libre de Bruxelles

### **Session 1 A-t-on besoin d'un régime de protection subsidiaire en Europe ?**

**Président :** **Prof. Kees Groenendijk**, Katholieke Universiteit Nijmegen, Pays-Bas

9.15 – 9.45 Principes de droit international relatifs à la protection subsidiaire  
**Prof. Kay Hailbronner**, **Université de Konstanz, Allemagne**

9.45 – 10.15 **Présentation générale de l'étude Odysseus de droit comparé : Quelle leçon tirer de l'expérience des Etats membres de l'Union européenne ?**  
**Dr. Daphné Bouteillet-Paquet**, Coordinatrice du Réseau académique Odysseus, ULB

10.15 – 10.45 Discussion

10.45 – 11.00 Pause-café

11.00 – 11.30 **Présentation de la proposition de directive européenne sur la notion de réfugié et la protection subsidiaire**  
**M. Friso Roscam-Abbing**, Commission européenne, DG JAI

11.30 – 11.45 **Point de vue du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés**  
**M. Antonio Fortin**, HCNUR

11.45 – 12.00 **Point de vue d'un pays candidat à l'Union européenne**  
**Prof. Boldiszar Naguy**, Université de Budapest, Hongrie

12.00 – 12.15 **Point de vue des Etats-Unis d'Amérique**  
**Prof. Joan Fitzpatrick**, Université de Washington, Ecole de Droit, USA

12.15 – 13.00 Discussion

13.00 – 14.30 Pause déjeuner

### **Session 2 Les bénéficiaires de la protection subsidiaire en Europe**

**Présidente :** **Mme Annegrethe Nielsen**, L.L.M., Bureau Fédéral Suisse pour la reconnaissance des réfugiés, Berne, Suisse

14.30 – 15.00 **Etude comparée du champ d'application personnel des législations en matière de protection subsidiaire : Quelle leçon tirer de l'expérience des Etats membres de l'Union européenne ?**  
**Prof. Thomas Spijkerboer**, Vrije Universiteit Amsterdam, Pays-Bas

15.00 – 15.40 **L'expérience allemande**  
**M. Olaf Reermann**, ancien haut fonctionnaire du Ministère fédéral de l'Intérieur, Berlin, Allemagne

**L'expérience espagnole**  
**Prof. Cristina Gortazar**, Universidad Pontificia Comillas, Madrid, Espagne

15.40 – 16.10 Discussion

16.10 – 16.40 Pause

### **Session 3 Les procédures d'asile**

**Président :** **M. Manuel Malheiros**, Chef de division, Cour de Justice des Communautés européennes, Luxembourg

16.40 – 17.10 **Etude comparée sur l'accès aux procédures d'asile : Quelle leçon tirer de l'expérience des Etats membres de l'U.E. ?**  
**Prof. Elspeth Guild**, Université de Nijmegen, Pays-Bas

17.10 – 17.30 **Point de vue d'un pays qui n'a pas développé de procédure :**

**l'expérience belge**  
**Mme Sylvie Sarolea**, avocate, Université catholique de Louvain, Belgique

**17.30 – 17.50** **Point de vue d'un pays où il existe deux procédures distinctes :**  
**l'expérience française**  
**Prof. François Julien-Laferrière**, Université Paris-Sud, France

**17.50 - 18.30** Discussion

<b>PROGRAMME DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2001</b>
---

**Session 4** **Le statut des personnes bénéficiant d'un régime de protection subsidiaire**

**Présidente :** **Prof. Constança Dias Urbano de Sousa**, Universidade Autonoma Lisboa, Portugal

**9.00 – 9.30** **Etude comparée des statuts accordés aux bénéficiaires de la protection subsidiaire : Quelle leçon tirer de l'expérience des Etats membres de l'Union européenne ?**  
**Dr. Nicholas Sitaropoulos**, Avocat, Conseil juridique auprès de la Commission nationale des droits de l'homme, Grèce

**9.30 – 10.00** **Point de vue des pays nordiques**  
**Prof. Orjan Edström**, Université de Umea, Suède

**10.00 – 10.30** Discussion

**10.30 – 11.00** Pause

**Session 5** **Vers un régime européen de protection subsidiaire :**  
**Perspectives et problèmes**

**Président :** **Prof. Henri Labayle**, Université de Bayonne, France (à confirmer)

**11.00 – 11.30** **Evaluation de la proposition de directive européenne sur la notion de réfugié et la protection subsidiaire au regard des principes de droit international**  
**Prof. Jens Vedsted-Hansen**, University of Aarhus Law School, Danemark

**11.30 – 12.00** **Evaluation de la proposition de directive européenne sur la notion de réfugié et la protection subsidiaire du point de vue de l'expérience des Etats membres**  
**Dr. Daphné Bouteillet-Paquet**, Coordinatrice du Réseau académique Odysseus, ULB

**12.00 – 12.45** Discussion finale

## MEMBERS – MEMBRES

### Of the Academic Network for Legal Studies on Immigration and Asylum in Europe

### du Réseau académique d'études juridiques sur l'immigration et l'asile en Europe

Dr. Daphné BOUTEILLET-PAQUET, Coordinatrice du Réseau, Université Libre de Bruxelles, Belgium  
Prof. Jean-Yves CARLIER, Université Catholique de Louvain, Belgium  
Prof. Philippe DE BRUYCKER, Université Libre de Bruxelles, Belgium  
Prof. Constanca DIAS URBANO DE SOUSA, Universidade Autonoma de Lisboa, Portugal  
Prof. Orjån EDSTROM, Umeå Universitet, Sweden  
Prof. Rudolf FEIK, Universität Salzburg, Austria  
Prof. Cristina GORTAZAR, Universidad Pontifica Comillas de Madrid, Spain  
Prof. Kees GROENENDIJK, Katholieke Universiteit Nijmegen, Netherlands  
Prof. Elspeth GUILD, Kingsley Napley, United Kingdom  
Prof. Kay HAILBRONNER, Universität Konstanz, Germany  
John HANDOLL, Barrister, Ireland  
Prof. François JULIEN-LAFERRIERE, Université de Paris-Sud, France  
Prof. Henri LABAYLE, Université de Bayonne, France  
Manuel MALHEIROS, Court of Justice of the European Communities, Luxembourg  
Prof. Bruno NASCIMBENE, Università degli Studi di Milano, Italy  
Prof. Martin SCHEININ, Abo Akademi University, Finland  
Prof. Achilles SKORDAS, National & Kapodistrian University of Athens, Greece  
Prof. Thomas SPIJKERBOER, Vrije Universiteit Amsterdam, Netherlands  
Prof. Jens VEDSTED-HANSEN, Aarhus Universitet, Denmark

## PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Le Réseau académique d'études juridiques sur l'immigration et l'asile en Europe (odysseus@ulb.ac.be) est financé par le programme Odysseus de la Commission européenne. Créé en 1999 à l'initiative de Philippe de Bruycker, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, le Réseau réunit des universitaires de chacun des Etats membres de l'Union européenne comptant parmi les spécialistes les plus réputés.

Sa mission est d'effectuer des recherches et de stimuler les échanges sur le droit interne des Etats membres et le droit communautaire en matière d'immigration et d'asile. Une première étude de droit comparé a été publiée en juin 2000 sous le titre "Les régularisations des étrangers illégaux dans l'Union européenne" (éditions Bruylant, lib.bruylant@pophost.eunet.be). Le Réseau organise également à intervalle régulier un Congrès européen des juristes spécialistes des questions d'immigration et d'asile en Europe ; les actes de la première édition organisée les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2000 vont paraître à la fin de l'année 2001 aux éditions Bruylant sous le titre "Quelle politique d'immigration pour l'Union européenne ? Bilan du traité de Maastricht et perspectives du traité d'Amsterdam".

Un site internet <http://www.ulb.ac.be/assoc/odysseus> donne des renseignements sur les activités et les membres du Réseau et fournit diverses informations (législations nationales, bibliographie,...). Des pages "Forum internet de la recherche sur le droit de l'immigration et de l'asile en Europe" destinées aux chercheurs, auteurs d'ouvrages spécialisés, gestionnaires de centres de recherches ou de programmes d'enseignement spécialisés en droit des étrangers leur permettent de se faire connaître et d'approfondir des collaborations au niveau européen. Elles peuvent être complétées par les personnes intéressées et renvoyées par courrier électronique.

Le Réseau organise chaque année durant la première quinzaine du mois de juillet un cours d'été spécialisé en droit européen de l'immigration et de l'asile et envisage la possibilité de créer par la suite un programme spécialisé d'enseignement et de recherches de troisième cycle.

#### **WORKING LANGUAGES - LANGUES DE TRAVAIL**

The working languages of the Conference will be English and French with simultaneous translation.

*Le colloque est bilingue français/anglais avec traduction simultanée.*

#### **COMITÉ ORGANISATEUR ET SOUTIENS**

L'étude de droit comparé est réalisée par Daphné Bouteillet-Paquet, Docteur en droit de l'Université Paris I, avec la collaboration de Philippe de Bruycker, Professeur à l'Université libre de Bruxelles. Cette recherche est financée par le programme "Research in Brussels" de la Région de Bruxelles-Capitale.

Outre le programme Odysseus de la Commission européenne, le colloque bénéficie également du soutien du German Marshall Fund, (Etats-Unis), ainsi que de l'apport du Professeur Kay Hailbronner de l'Université de Konstanz (Allemagne).

#### **DROITS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription au colloque s'élèvent au total à 75€ (3.025 FB). Cette somme couvre la documentation, les pauses-café et le buffet-sandwich du vendredi midi. La date de clôture des inscriptions est fixée au 9 novembre 2001. Il est vivement conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire le plus rapidement possible en raison du nombre limité de places disponibles. Les demandes d'inscription postérieures au 9 novembre seront satisfaites dans la mesure du possible en fonction du nombre de participants déjà inscrits.

#### **PAIEMENT**

*Les participants sont priés de payer par virement bancaire sur le compte du Réseau Odysseus n° 001-2122389-08 de la Fortis Banque, Agence Solbosch, 2, Avenue Héger, 1050 Bruxelles, Belgique, Code swift GEBABEBB avec comme référence leur nom et la mention "Protection subsidiaire". La preuve de paiement doit impérativement être produite au plus tard le 16 novembre. Les paiements sur place en argent liquide seront acceptés à titre exceptionnel le 16 novembre.*

**REGISTRATION FORM**  
Conference on  
**SUBSIDIARY PROTECTION**  
To be returned by

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
Colloque sur  
**La PROTECTION SUBSIDIAIRE**  
A faire parvenir pour le

**9 November 2001**

Family Name/ Nom : .....

First Name/Prénom : .....

Title/Qualité : .....

Professional Address/Adresse professionnelle :

.....  
.....  
.....

Phone/Tél (with area code/avec préfixe): .....

Fax (with area code/avec préfixe): .....

Email: .....

I wish to register for the Conference. I will transfer the sum of 75€, **before November 9<sup>th</sup> 2001,** with the mention "Odysseus Network" to the account **001-2122389-08**

Je souhaite m'inscrire au colloque et verse en conséquence la somme de 75€ par virement bancaire **avant le 9 novembre 2001** au nom du "Réseau Odysseus" sur le compte **001-2122389-08**

This registration form can be returned by fax :  
**00 32 (0) 2 650 45 46**  
Also available on the Website  
**<http://www.ulb.ac.be/assoc/odysseus>**

Ce bulletin d'inscription peut être renvoyé par fax :  
**00 32 (0) 2 650 45 46**  
Egalement disponible sur site :  
**<http://www.ulb.ac.be/assoc/odysseus>**

or by post to the following address :

ou par la poste à l'adresse suivante :

**Université Libre de Bruxelles  
Réseau académique Odysseus  
Faculté de Droit CP 137**

**A l'attention de Nicole BOSMANS**

**50, Avenue Roosevelt  
1050 Bruxelles –Belgique**

or by e-mail :

ou par e-mail

**[odysseus@ulb.ac.be](mailto:odysseus@ulb.ac.be)**